



Commune de ROQUEFIXADE

République Française
Département de l'Ariège
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 9**Votants:** 9**Séance du 07 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Eveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Claude ALLABERT, Jean-Barthélémy MARIS

Représentés:**Excuses:****Absents:** Cedric CLOTTE, Fabrice AUTHIÉ**Secrétaire de séance:** Amandine RAUZY

Monsieur le Maire, ouvre la séance a 10h00.

Les procès verbaux des séance du 24/03/2018, et 14/04/2018 sont approuvés et signés par les conseillers présents.

Décisions du Maire:

- La salle communale ainsi que les bureaux de la mairie ont été nettoyés à fond par la l'entreprise Nolin de Lavelanet.
- Un devis de 1346,40€ pour la pose de gouttières au porche de l'église a été accepté.
- La société SOLOC a été contacté pour réaliser le nettoyage de la calade de la RD9a.
470€ HT pour 2 heures de balayeuse et 640€ pour 4 heures. Jean-Claude pense que le meilleur moment pour ce nettoyage se situe après la chute des feuilles.

Délibération: DE 2018 013**Objet: Vote de crédits supplémentaires - Roquefixade**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut procéder à des ajustements liés aux amortissements des documents d'urbanisme et frais d'insertion ainsi que l'amortissement de la dette EP au SDE 09, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6068	Autres matières et fournitures	-1403.80	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6.91	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1396.89	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	1396.89	
2802 (040)	Frais liés à la réalisation des document		398.00
28033 (040)	Frais d'insertion		665.00
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		333.89
TOTAL :		1396.89	1396.89
TOTAL :		1396.89	1396.89

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Délibération:DE 2018 014

Objet: Vote de crédits supplémentaires - log sociaux

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a eu une variation au niveau du montant des échéances des prêts pour les logements sociaux. Il convient donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-447.87	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	447.87	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	447.87	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		447.87
TOTAL :		447.87	447.87
TOTAL :		447.87	447.87

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Délibération:DE 2018 015
Objet: Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que suite à la réforme de la DECI intervenue en 2015, le cadre d'action a été défini par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) figurant dans l'arrêté préfectoral du 21 février 2018.

Cette réforme a réaffirmé les compétences des maires au travers de l'exercice d'une police administrative spéciale de la DECI et de l'obligation de mise en œuvre d'un service public communal de DECI.

Le Maire précise qu'il convient de se prononcer sur l'exercice de la compétence DECI par le Maire et de prévoir au budget des crédits liés à l'exercice de cette compétence.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

APPROUVE la prise de compétence de la DECI par le Maire

AUTORISE le Maire à engager les dépenses nécessaire en fonctionnement pour l'exercice de la DECI

AUTORISE le Maire a inscrire au budget les crédits nécessaires en investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la DECI

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération:DE 2018 016
Objet: Désignation du Délégué à la Protection des Données suivant
RGPD

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le **maire** propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré .

DECIDE

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération:DE 2018 017
Objet: CONVENTION DE MANDAT TRAVAUX DE VOIRIE 2019 CCPO

OBJET : CONVENTION DE MANDAT TRAVAUX DE VOIRIE

Par délibération n°05/2016 de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, en date du 3 février 2016, une modification des statuts a été proposée pour l'intervention à la demande des Communes membres sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée. Depuis, le Syndicat Intercommunal de Voirie a fait l'objet d'un arrêté Préfectoral dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, précisant sa dissolution.

Pour rappel dès 2016, la CCPO a proposé aux Communes membres d'exercer par convention de mandat la Maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de voirie.

En 2016, trois communes avec la CCPO se sont engagées dans cette démarche – Péreille, Montferrier et Roquefort les Cascades (343 000.00 € HT de travaux).

En 2017, neuf communes se sont engagées dans cette démarche – Bénaix, Montferrier, Montségur, Péreille, Roquefixade, Saint Jean d'Aigues Vives, Villeneuve d'Olmes, Lesparrou et Lavelanet (environ 620 000 € HT de travaux).

En 2018, huit communes se sont engagées dans cette démarche avec la CCPO – L'Aiguillon, Bélesta, Roquefixade, Lesparrou, Carla de Roquefort, Roquefort les Cascades, Nalzen et Freychenet (environ 780 000.00 € HT de travaux).

Cette année, afin de répondre au mieux au double besoin des communes :

- diagnostic, conseil et chiffrage des travaux à réaliser
- réalisation des travaux hors période hivernale

la Communauté de Communes du Pays d'Olmes propose de lancer en début de chaque année un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de l'année N+1.

Ainsi, chaque commune pourra bénéficier d'un appui technique de qualité pour prévoir et chiffrer les besoins en travaux de voirie sur une ou plusieurs années ;

De plus, la connaissance rapide des besoins des communes permettra à la Communauté des Communes de solliciter les financements, de lancer les marchés de travaux plus rapidement et ainsi élaborer un planning de réalisation le plus efficient possible eu égard aux conditions climatiques.

Monsieur le Maire précise que cette prévision pourra accorder à chaque commune davantage de souplesse dans la gestion de ses projets d'investissement voirie.

La signature de la convention de mandat 2019 n'engage pas la commune à réaliser des travaux ultérieurement ni à être accompagnée par la Communauté des Communes si elle ne le souhaite pas.

Elle permet seulement à la dernière de pouvoir lancer un marché maîtrise d'œuvre.

Il propose la convention de mandat à la présente délibération.

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de mandat proposée et son annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat.
- **Mandate** Monsieur le Maire à l'application de la présente.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

→ **Situation de blocage à la CCPO**

→ Nouvelle répartition des délégués entre les communes.

→ Monsieur le Maire explique ce qui se passe à la CCPO depuis le 2 mai 2018.

Suite au changement de périmètre de la CCPO avec l'adhésion en janvier 2018 de la commune de Freychenet la répartition des sièges a changé. Nous sommes passés de 34 à 47 délégués avec 17 délégués pour Lavelanet et 6 pour Laroque d'Olmes, 2 pour Villeneuve et Bélesta et 1 délégué pour les autres communes.

La majorité pour les votes est de 24 voix.

Un groupe dit majoritaire s'est formé entre les communes de Lavelanet, Larroque d'Olmes, Le Sautel, L'Aiguillon, et Fougax qui représente 26 voix.

Lors du premier conseil avec la nouvelle répartition des sièges, la "majorité" a lu une déclaration préalable demandant au président de démissionner en raison du manque de confiance qu'ils ont en lui. S'il ne démissionne pas la "majorité" bloquera toutes les décisions/délibérations.

Le président a répondu que rien dans cette déclaration ne motivait une démission, et il a donc refusé. En effet tous les projets en cours depuis 4 ans ont été votés à l'unanimité des délégués des communes de la majorité. C'est bien un problème de personnes et non de gestion qui motive cette position.

Je résumerai la position de la majorité par un " Sortez de là que je m'y mette"

Donc le 2 mai la majorité a voté contre toutes les délibérations sans distinction, ce qui a bloqué des avancements de grade pour certains employés, des achats de carburants des investissements pour les projets en cours etc...

Le 6 juin au conseil suivant les délégués de la majorité ne sont pas venus. Le quorum n'étant pas atteint le conseil ne s'est pas tenu.

Le 11 juin le conseil a eu lieu et toutes les délibérations ont été rejetées. Dans ces délibérations il y avait l'attribution des subventions pour les particuliers qui ont fait appel à l'OPAH pour des travaux de restauration de leur habitation. Ce qui a été très mal vu par la population. Dans le conseil suivant la "majorité" a demandé à remettre aux voix des délibérations telles que les subventions aux habitants pour l'OPAH mais l'immense majorité des délibérations ont été à nouveau rejetées.

Oui cet exposé par M le Maire, la discussion entre conseillers s'engage sur l'attitude de la majorité.

→ Si nous ne pouvons plus rien faire il faut sortir de la ComCom

→ Les petites communes n'ont plus leur mot à dire

→ La guerre entre personnes n'a rien à faire là

→ La raison même de la ComCom tombe puisque l'intérêt commun n'existe plus

→ Pourquoi voter si le bourg centre décide seul?

→ L'esprit communautaire voulu par la direction actuelle n'a pas pris auprès des grandes communes. Lavelanet et Laroque n'ont jamais répondu aux demandes de mise en commun

La discussion s'achève ainsi sur un constat d'échec et si la situation perdue, la volonté de reprendre son autonomie.

Délibération:DE 2018 018**Objet: Refonte du site internet communal**

M le maire a présenté le 14 avril 2018 le besoin de faire évoluer le site internet communal vers un outil qui utilise les techniques actuelles. Le but est de présenter de l'information à jour à la population communale et aux touristes.

À la suite des remarques et demandes faites lors de ce conseil du 14 avril, M le maire précise:

- que l'office de tourisme du Pays des Pyrénées Cathares est d'accord pour relayer les informations sur les activités touristiques de Roquefixade sans toutefois dédier de page au village sur son site internet.
- La CCPO est également d'accord pour relayer les informations sur la vie du village, mais dans un futur à deux ans et avec des modalités qui restent à définir. Des informations peuvent être relayées dans la newsletter qui est envoyé chaque semaine par la CCPO.
- Le site internet actuel est "obsolète" et ne peut bénéficier des systèmes de sécurité obligatoires aujourd'hui.
- Le site internet actuel doit être refondu suivant les règles et programmation actuelles d'ici un an, après quoi il sera arrêté.
- Le changement de prestataire oblige la refonte et le départ à zéro dans le référencement Google
- Le référencement spécial est abandonné. Économie de 400€ HT
- Le site aura les pages en Anglais et Espagnol de prévues mais les traductions seront faites bénévolement.

Monsieur le maire propose de voter le budget prévisionnel suivant:

Contenu et prix de la refonte du site Internet (Toile Design)		
	HT (€)	TTC (€)
Refonte du site	2250	2700
Option case à cocher interactive (offert)	0	0
Option intégration langue Anglais, Espagnol (remise de 50%)	300	360
Option Newsletter (remise de 50%)	120	144
TOTAL avec Options	2670	3204
Forfait de maintenance (un an plus tard, donc 2019) :	400	480
1. Adresse et hébergement de votre site Internet (150 € ht)		
2. Certificat SSL (120 € ht)		
3. Architecture du site. Sécurité. Intervention sur des problèmes techniques. Veille technologique.		
4. Hotline. Service après-vente. Questions sur l'utilisation du site, aides, petites mises à jour		

M le maire demande au conseil municipal,

1. D'APPROUVER le financement du site tel que présenté
2. D'AUTORISER Monsieur le maire de signer tous documents nécessaires à ce projet,
3. D'AUTORISER Monsieur le maire d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9
0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus :

Jean Barthélémy est d'accord pour continuer avec notre fournisseur actuel Toile Design, et demande une ristourne.

Jean Claude insiste sur la mise à jour du site. M le Maire a demandé à la CCPO si une mise à jour de notre site en mutualisation par un de leur personnel serait possible. La réponse est positive, mais sans suites pour l'instant en raison de la situation de blocage. Jean-Barth nous fait part de son expérience de mise à jour de son site professionnel. C'est simple et rapide, il ne voit pas de difficulté à ce que l'un d'entre nous puisse le faire.

Une News letter est prévu avec le site, ce qui est une bonne idée. Mais si on n'a personne pour s'en occuper cela ne sert à rien. Le besoin d'une information régulière est validé par tous les conseillers.

Evelyne, Michel et Charles sont volontaires pour constituer le comité de rédaction de cette lettre d'information qui pourra utiliser un support, courriel, papier et le site internet.

→ **Boucles de randonnées**

Jean-Claude présente la situation des boucles. 11 boucles sur 12 sont totalement opérationnelles. La boucle N°7 qui va jusque aux gorges de Péreille n'est pas ouverte car elle traversé des propriétés privées et un accord n'a pas encore été trouvé. Fabrice Authié est seul à exploiter les parcelles traversées par le tracé actuel. Lors d'une réunion entre Fabrice, Jean-Claude, Michel et M le Maire, il a été convenu de proposer:

- une convention entre l'exploitant et la Mairie établissant les obligations, responsabilités de chacun
- De définir sur le terrain le meilleur circuit entre Fabrice, Jean-Claude et Michel
- D'ouvrir au public la boucle N°7 **UNIQUEMENT** du 15 juin au 15 Octobre, période pendant laquelle majorité des vaches de Fabrice sont en estive.
- De placer un/plusieurs panneau(x)d'information à l'entrée de la zone privée. Ce panneau liste les devoirs et obligations que doit respecter le randonneur.

La balle est dans le camp de Fabrice, qui doit donner une date pour aller sur le terrain.

→ **Fontaine et bassin de la place**

Il arrive souvent que des randonneurs ou visiteurs fassent leur lessive dans l'eau du bassin, ou fasse baigner leur chien. Ce manque de respect pour l'eau est insupportable. Une signalisation adéquate va être proposée par le maire.

→ **Adduction d'eau du Soubidou**

Lors d'une réunion avec les SMDEA et le cabinet ANTEA le 26 juin, le constat a été fait de l'impasse où l'on se trouve. Les propriétaires refusent tout dialogue sur le tracé direct qui travers leurs champs.

Deux nouveaux tracés sont proposés, qui utilisent essentiellement les chemins communaux. Le coût passe de 300K€ à 700K€.

La situation avec les options possibles doit être présenté a la direction en septembre qui devra décider de la suite.

→ **Aliénation chemin communal**

La propriété de Mme Ancel (Fount del Beyre) est à vendre. Un acheteur demande à ce que le chemin communal dit de "Roquefixade à Lavelanet par Ruillet", qui traverse la propriété lui soit cédé.

Jean-Barthelemy et Jean-Claude sont contre la cession. Les chemins sont des accès publics aux parcelles et un jour le chemin vendu pourrait être à nouveau nécessaire. Michel rappelle que précédemment la sortie du chemin à Pichobaco, avec la traversé du Douctouyre n'a pu se faire en raison de l'opposition d'un propriétaire. Dominique serait pour le vendre et ainsi se débarrasser d'une obligation, d'un embarras.

La réponse à la demande de cession est NON.

→ **Travaux**

- Le brassage des lignes téléphonique dans le coffret à l'extérieur du local téléphone est fait. La transformation du local en selliers pour les appartements peut continuer
- Aqueduc du chemin du Casals à St Martin a été remplacé
- Le chemin communal d'accès à la propriété Authié de St Martin a été rénové.
- Le mur effondré du chemin Cathare aux Nassols sera attaqué début septembre.
- Mur de Faurisse. La demande faite au département de mener une action conjointe pour résoudre le glissement de terrain qui concerne la RD9a et notre chemin de St Martin a été refusée.

→ **Variés**

- Jean-Barthélémy, voit dans l'augmentation actuelle et future du parc des véhicules électriques, une raison de mettre en place une borne de recharge sur le village. Le maire va demander ce qui peut se faire au SDE09.
- Centenaire de la grande guerre. Amandine propose un travail de mémoire aux enfants de la commune à partir des soldats de Roquefixade portés sur le monument aux morts.
Une demande de participations écrite sera faite aux enfants de la commune.
- La rue qui sépare la propriété de Domine et de Jean-Claude débouche sur la rive avec un grillage et un lierre qui s'est effondré. Cela peut être dangereux. Une nouvelle balustrade est à mettre en place. Un devis sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 13heures.